

**Art. R4227-28 du Code du Travail: L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.**



### Equipier de première intervention (E.P.I.) - Evacuation

Ouverture et sensibilisation aux principes de la sécurité incendie pour permettre aux membres de votre personnel de participer activement à la prévention et d'acquérir les bases nécessaire pour réagir efficacement face à un début d'incendie

Durée : 1 journée

Lieu : Formation dans nos locaux ou possibilité de formation intra entreprise (de 4 à 10 personnes)

- ↳ **Art.R4227-29 du Code du Travail: l'employeur à l'obligation de former ses salariés à l'évacuation. Les essais et exercices doivent avoir lieu tous les 6 mois et seront consignés dans un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail**

### S.S.I.A.P. 1 et 2 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes)

Assurer les premiers secours, puis l'appel et l'accueil éventuel des services d'urgence, en cas d'accident ou de malaise concernant le public ou les salariés de l'entreprise.

Durée : 10 jours

Lieu : Formation dans nos locaux

### Securiteam Options Formation

*vous accompagne dans votre démarche de prise en charge partielle ou totale de votre formation  
par votre OPCA de branche ou interprofessionnel*

Au delà de la formation manipulation des extincteurs, le code du travail précise que le chef d'établissement doit tout mettre en œuvre pour la sécurité de ses salariés en termes de sécurité incendie et de secourisme. (**Art. R4227-28 du Code du Travail**)

## Formations Santé -Sécurité



### Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.)

Permettre au personnel de l'entreprise de maîtriser son comportement en situation d'accident et d'agir avec le maximum d'efficacité pour protéger la victime et préserver son état de santé dans l'attente des secours.

Durée : 14 h (comprenant le traitement des risques particuliers de l'entreprise)

Lieu : Formation dans nos locaux ou possibilité de formation intra entreprise (de 4 à 10 personnes)

→ **Art.A4224-15 du Code de Travail :** *Un membre du personnel doit recevoir la formation aux premiers secours dans les ateliers de travaux ou les chantiers employant plus de 20 personnes pendant plus de 15 jours*



### Formation défibrillateur

Savoir mettre en œuvre une Réanimation Cardio-Pulmonaire (R.C.P.) avec l'aide d'un défibrillateur automatique et semi-automatique externe.

Durée : 4 h

Lieu : Formation dans nos locaux ou possibilité de formation intra entreprise (de 4 à 10 personnes)

→ **Art.R6311-15 Code du Travail:** *Toute personne, même non médecin, doit être habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe*

### Dispensons également les formations :

- Conduite d'engins (CACES 1-3-5)
- Gestes et postures
- Certificat Prévention Sécurité
- Manipulation d'extincteurs

### Securiteam Options Formation

*Vous accompagne dans votre démarche de prise en charge partielle ou totale de votre formation par votre OPCA de branche ou interprofessionnel*